

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24/01/2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt-quatre janvier, à 20 heures,

**Le Conseil Municipal de la Ville d'Evry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane
BEAUDET, Maire de la ville d'Evry-Courcouronnes,**

Présents : Mesdames et Messieurs Stéphane BEAUDET, Danielle VALERO, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Olivier POTOKAR, Corinne BOURGEOIS, Pascal CHATAGNON, Diarra BADIANE, Henri CATALIFAUT, Agnès OMER, Freddy N'SONDE, Laurence HEQUET, Ronan FLEURY, Cendrine CHAUMONT, Jacques LONGUET, Christiane SAGET, Florence BELLAMY, Christian PIGAGLIO, Najwa EL HAITE, Hervé PERARD, Joëlle CAVALIER, Jean-Claude GUYARDEAU, Eliane COUSTILLAS-HERCY, Patrick PALLUAU, Françoise GODDÉ, Diégo DIAZ, Edith MAURIN, Michel BONNAFOUS, Anne-Marie BARTHES, Alain ASSILAMEHOU, Pierre PROVENZANO, François-Joseph ROUX, Irène SNAIDERO, Mireille TETEGAN, Philippe ROGELET, Lialdine DE SOUSA, Laurent PUYATIER, Olivier DESALEUX, Fanta KEITA, Marie-Christine PERRIGNON, Fadila BEN DOULAT, Stéphane JOURNE, Francis CHOUAT, Nezha TOUILI, Carmèle BONNET, Tania TI-A-HING, Guillaume NSIMBA MANONGO, Guy-Francis TSIEHELA, Elise YAGMUR, Farouk ALOUANI (aux points n° 1 à 3 et 11 à 16), Fatoumata KOITA, Tharmila SATKUNARAJAH-VASIKARAN, Christiane GOSSET, Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN, Stéphane LE PERSONNIC, Alban BAKARY, Pierre PROT, Jacques SIMON, Farida AMRANI, Julien SALHI, Jean-Claude LAURENT, Thi Bich Ha DO PHUONG, Karim BEGGAR, Hélène LOIRAT, Maurice BEN SOUSSAN, Charles MARIETTE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Jean CARON (pouvoir à P. PROVENZANO), Abdel MACHRI (Pouvoir à I. SNAIDERO), Michèle PARIS (pouvoir à J. CAVALIER), Martial LEMAIRE (pouvoir à H. CATALIFAUT), Céline MAURIN (pouvoir à C. CHAUMONT), Gérard GIANATI (pouvoir à F. NSONDE), Marine HALLEUX (pouvoir à L. HEQUET), Jacques SERNA-CHARPENTIER (pouvoir à C. BONNET), Benoit AYESTARAY (pouvoir à T. TI-A-HING), Elodie FRANÇOIS (pouvoir à P. CHATAGNON), Joseph NOUVELLON (pouvoir à C. GOSSET).

Absent(e)s : Farouk ALOUANI (aux points n° 4 à 10), Loubna MECHRI

Secrétaire de séance : Julien SALHI

Assesseurs : Laurent PUYATIER
: Hélène LOIRAT

COMPTE-RENDU

1°) Centre Communal d'Action Social – Election des membres du Conseil d'Administration

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- FIXE les conditions suivantes de dépôt des listes : les listes de candidats pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres sont remises au Maire dès l'appel à candidature formulé par ce dernier après la présentation du point consacré à cette désignation.

Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire, appelle les listes de candidats :

Liste conduite par C. MAISONNAVE-COUTEROU

- Claude MAISONNAVE-COUTEROU
- Joëlle CAVALIER
- Cendrine CHAUMONT
- Christiane SAGET
- Eliane COUSTILLAS-HERCY
- Maurice BEN SOUSSAN
- Françoise GODDE
- Nezha TOULI

Liste conduite par B. VASSILIAN-KARADELIAN

- Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN

Liste conduite par J. SIMON

- Jacques SIMON

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle, à l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS,

Le dépouillement ayant donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents ou représentés : 76
- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote/abstentions : 0
- nombre de votes blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 76

CONSIDÉRANT qu'ont obtenu :

Liste conduite par Claude MAISONNAVE-COUTEROU : 62 (soixante deux) voix

Liste conduite par Berdjouhi VASSILIAN -KARADELIAN : 7 (sept) voix

Liste conduite par Jacques SIMON : 7 (sept) voix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

- FIXE, comme suit, par son vote, la répartition des sièges au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- 6 sièges pour la liste conduite par Claude MAISONNAVE-COUTEROU
- 1 siège pour la liste conduite par Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN
- 1 siège pour la liste conduite par Jacques SIMON

- DESIGNNE, comme suit, par son vote, les membres élus du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Liste conduite par C. MAISONNAVE-COUTEROU

- Claude MAISONNAVE-COUTEROU
- Joëlle CAVALIER
- Cendrine CHAUMONT
- Christiane SAGET
- Eliane COUSTILLAS-HERCY
- Maurice BEN SOUSSAN

Liste conduite par Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN

- Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN

Liste conduite par Jacques SIMON

- Jacques SIMON

- PRÉCISE que le Maire est président de droit du Conseil d'administration du C.C.A.S..

2°) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- FIXE les conditions suivantes de dépôt des listes : les listes de candidats pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres sont remises au Maire dès l'appel à candidature formulé par ce dernier après la présentation du point consacré à cette désignation.

L'appel à candidature ayant été effectué, Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire, présente les listes de candidats,

Liste conduite par Pascal CHATAGNON

- Pascal CHATAGNON
- Henri CATALIFAUT
- François Joseph ROUX
- Michel BONNAFOUS
- Edith MAURIN
- Jean CARON
- Freddy N'SONDE
- Philippe ROGELET
- Carmèle BONNET
- Olivier DESALEUX

Liste conduite par Joseph NOUVELLON

- Joseph NOUVELLON

Liste conduite par Farida AMRANI

- Farida AMRANI

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offre,

Le dépouillement ayant donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents ou représentés : 76
- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote/abstentions : 0
- nombre de votes blancs ou nuls : 2
- nombre de suffrages exprimés : 74

CONSIDERANT qu'ont obtenu :

- Liste conduite par M. Pascal CHATAGNON : 64 (soixante-quatre) voix
- Liste conduite par M. Joseph NOUVELLON : 7 (sept) voix
- Liste conduite par Mme Farida AMRANI : 3 (trois) voix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

- FIXE, comme suit, par son vote, la répartition des sièges au sein de la Commission d'appel d'offres :

- . 4 sièges pour la liste conduite par Pascal CHATAGNON
- . 1 siège pour la liste conduite par Joseph NOUVELLON

- FIXE, comme suit, la composition de la commission d'appel d'offres :

Liste conduite par Pascal CHATAGNON

Liste conduite par Joseph NOUVELLON

Titulaires

- Pascal CHATAGNON
- Henri CATALIFAUT
- François-Joseph ROUX
- Michel BONNAFOUS

Titulaire

- Joseph NOUVELLON

Suppléants

- Edith MAURIN
- Jean CARON
- Freddy N'SONDÉ
- Philippe ROGELET

Suppléants

- vacant

- PRECISE que le Maire est Président de droit de cette commission.

3°) Election des membres de la Commission de Délégation des Services Publics

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- FIXE les conditions suivantes de dépôt des listes : les listes de candidats pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public sont remises au Maire dès l'appel à candidature formulé par ce dernier après la présentation du point consacré à cette désignation,

APRÈS APPEL A CANDIDATURES,

Dans les conditions prévues par la loi,

L'appel à candidature ayant été effectué, Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire, présente les listes de candidats,

Liste conduite par Edith MAURIN

- Edith MAURIN
- Henri CATALIFAUT
- François-Joseph ROUX
- Pascal CHATAGNON
- Danielle VALERO
- Jean CARON
- Carmèle BONNET
- Philippe ROGELET
- Ronan FLEURY
- Thi-Bich-Ha DO PHUONG

Liste conduite par Alban BAKARY

- Alban BAKARY

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle, à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Le dépouillement ayant donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents ou représentés : 76
- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote/abstention : 1
- nombre de votes blancs ou nuls : 3
- nombre de suffrages exprimés : 72

CONSIDERANT qu'ont obtenu :

- Liste conduite par Edith MAURIN : 64 (soixante quatre) voix
- Liste conduite par Alban BAKARY : 8 (huit) voix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

- FIXE, comme suit, par son vote, la répartition des sièges au sein de la Commission de Délégation de Service Public :

- . 4 sièges pour la liste conduite par Edith MAURIN
- . 1 siège pour la liste conduite par Alban BAKARY

- FIXE, comme suit, la composition de la Commission de Délégation de Service Public :

Liste conduite par Edith MAURIN

Liste conduite par Alban BAKARY

Titulaires

- Edith MAURIN
- Henri CATALIFAUT
- François-Joseph ROUX
- Pascal CHATAGNON

Titulaire

- Alban BAKARY

Suppléants

- Danielle VALERO
- Jean CARON
- Carmèle BONNET
- Philippe ROGELET

Suppléant

- vacant

- PRECISE que le Maire, ou son représentant, en qualité de personne habilitée à signer la convention de DSP, est Président de droit de cette commission.

4°) Désignation des Représentants au sein du Comité de la Caisse des Ecoles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité, **soit 72 voix pour** de la Majorité Municipale et des listes « Evry au Cœur » et « Vivre Ensemble à Courcouronnes » et **3 abstentions** de la liste « Evry Unis Pour Agir »,

- RAPPELLE que l'effectif des représentants du Conseil municipal au sein du comité de la Caisse des écoles est fixé à 8,

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,

- DESIGNNE les élus suivants comme membres du comité de la caisse des écoles :

- Danielle VALERO
- Jacques LONGUET
- Corinne BOURGEOIS
- Françoise GODDÉ
- Ronan FLEURY
- Jean-Claude GUYARDEAU
- Freddy N'SONDÉ
- Christian PIGAGLIO

- DIT que le Maire est Président de droit du comité de la caisse des écoles.

5°) Désignation des Représentants de la Commune Nouvelle au sein du GIP-SAE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité, **soit 72 voix pour** de la Majorité Municipale et des listes « Evry au Cœur » et « Vivre Ensemble à Courcouronnes » et **3 abstentions** de la liste « Evry Unis Pour Agir »,

- RAPPELLE que l'effectif des représentants du Conseil municipal au sein du GIP-SAE est fixé à 3,
- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- DESIGNE les élus suivants comme membres du Conseil d'Administration du GIP SAE :
Corinne BOURGEOIS, Freddy N'SONDÉ, Jacques LONGUET.

6°) Création d'une Commission Municipale et désignation de ses membres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité, **soit 72 voix pour** de la Majorité Municipale et des listes « Evry au Cœur » et « Vivre Ensemble à Courcouronnes » et **3 abstentions** de la liste « Evry Unis Pour Agir »,

- DECIDE, dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal, de la création d'une Commission municipale dénommée « Commission préparatoire au Conseil municipal », à laquelle sera soumis, pour avis, préalablement à la séance du Conseil municipal, tout dossier inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal,

- DIT que les modalités de fonctionnement de cette commission sont les suivantes :
 - cette commission se réunit sur convocation de son Président ou vice-Président,
 - la convocation adressée aux élus par voie dématérialisée précise l'ordre du jour et est accompagnée des notes de synthèse sur les affaires soumises à la commission,
 - aucun quorum n'est exigé,
 - ses séances ne sont pas publiques,
 - ses débats ne donnent pas lieu à vote.

- FIXE à 17 membres, l'effectif de cette commission municipale

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,

- DESIGNE les membres suivants :

Danielle VALERO,
Pascal CHATAGNON,
Ronan FLEURY,
Jacques LONGUET,
Christian PIGAGLIO,
Jean-Claude GUYARDEAU,
Henri CATALIFAUT,
Laurence HEQUET,
Carmèle BONNET,
Laurent PUYATIER,
Maurice BEN SOUSSAN,
Charles MARIETTE,
Marie-Christine PERRIGNON,

Stéphane LE PERSONNIC,
Alban BAKARY,
Joseph NOUVELLON,

Jean-Claude LAURENT

- PRECISE que le Maire est président de droit de cette Commission.

7°) Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils Citoyens de Quartier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE comme suit, les représentants du Conseil municipal au sein des Conseils citoyens de quartier :

- Pyramides :

Elu référent : **Françoise GODDÉ**

D. BADIANE

C. BONNET

G.F. TSIEHELA

E. YAGMUR

S. LE PERSONNIC

- Bois Sauvage/Bois Guillaume :

Elu référent : **Michel BONNAFOUS**

N. TOUILI

T. TI-A-HING

P. PROT

J.C. LAURENT

- Centre Ville :

Elu référent : **Christian PIGAGLIO**

F. CHOUAT

F. ALOUANI

B. AYESTARAY

J. NOUVELLON

J. SIMON

- Aunettes :

Elu référent : **Florence BELLAMY**

F. ALOUANI

T. SATKUNARAJAH-VASIKARAN

C. GOSSET

F. AMRANI

- Epinettes :

Elu référent : **C. MAISONNAVE-COUTEROU**

D. VALERO

H. PERARD

E. FRANÇOIS

C. GOSSET

J.C. LAURENT

- Village/Aguado/Petit Bourg :

Elu référent : **E. MAURIN**

E. COUSTILLAS-HERCY

J.C. GUYARDEAU

G. NSIMBA MANONGO

J. SERNA-CHARPENTIER

J. NOUVELLON

B. VASSILIAN-KARADELIAN

A. BAKARY

H. LOIRAT

- Champtier du Coq/Champs Elysées / Parc aux Biches/Grand Bourg :

Elu référent : **D. DIAZ**

J. LONGUET

O. POTOKAR

N. EL HAÏTE

C. SAGET

J. NOUVELLON

- Evry Sud :

Elu référent : **Pascal CHATAGNON**

R. FLEURY

A. OMER

F. KOÏTA

C. MARIETTE

M. BEN SOUSSAN

C. GOSSET

A. BAKARY

J. NOUVELLON

F. AMRANI

J.C. LAURENT

L. MECHRI

8°) Désignation des Représentants de la Commune au sein des Etablissements d'Enseignement Primaire et Secondaire de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité, soit **72 voix** pour de la Majorité Municipale et des listes « Evry au Cœur » et « Vivre Ensemble à Courcouronnes » et **3 abstentions** de la liste « Evry Unis Pour Agir »,

- DESIGNNE les représentants du conseil municipal au sein :
- des Conseils d'écoles maternelles, élémentaires et primaires,
- du Conseil d'administration de l'OGEC de l'Ecole privée Sainte Mathilde,
- des Conseils d'administration des collèges et lycées, selon le tableau ci-annexé.

9°) Désignation des Représentants de la Commune au sein de divers organismes, structures communales ou intercommunales – Désignation des correspondants Défense et Sécurité Routière

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité, soit **72 voix** pour de la Majorité Municipale et des listes « Evry au Cœur » et « Vivre Ensemble à Courcouronnes » et **3 abstentions** de la liste « Evry Unis Pour Agir »,

- DESIGNNE comme suit les représentants de la Commune au sein des organismes suivants :

Conseil de discipline de recours d'Ile de France (1 représentant)	- R. FLEURY
Conseil d'exploitation du parking des Droits de l'Homme et du Citoyen (5 représentants)	- P. CHATAGNON - M. BONNAFOUS - E. MAURIN - J. CARON - H. CATALIFAUT

Commission d'évaluation des transferts de charge entre la Communauté d'Agglomération et les communes (2 représentants)	- J. CARON - R. FLEURY
GIP GENOPOLE (1 représentant)	Titulaire : S. BEAUDET Suppléant : F. CHOUAT
Agence Locale de l'Energie (ALE) d'Evry Centre Essonne (1 représentant)	- G. GIANATI
Groupement Régional Santé Publique d'Ile de France (1 représentant)	- D. VALERO
Conseil des Sages (5 représentants)	- C. SAGET - O. POTOKAR - M. BEN SOUSSAN - C. CHAUMONT - D. DIAZ
Conseil Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F.) (2 représentants)	- D. VALERO - C. MAISONNAVE-COUTEROU
Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) Université Evry Val d'Essonne (1 représentant)	- H. PERARD
Établissement Public Départemental de Gestion des EHPAD publics en Essonne (1 représentant)	- C. SAGET

- DESIGNNE comme suit :

- le correspondant défense : **D. DIAZ**
- le correspondant sécurité routière : **H. CATALIFAUT**

10°) Désignation des Représentants de la Commune au sein de diverses Associations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité, soit **72 voix** pour de la Majorité Municipale et des listes « Evry au Cœur » et « Vivre Ensemble à Courcouronnes » et **3 abstentions** de la liste « Evry Unis Pour Agir »,

- DESIGNNE comme suit les représentants de la Commune au sein des associations suivantes :

AGIRFASE ou IRFASE (Association de gestion/Institut de recherche et de formation à l'action sociale de l'Essonne) (1 représentant)	- C. MAISONNAVE-COUTEROU
Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) (5 représentants)	- C. MAISONNAVE-COUTEROU - C. SAGET - C. CHAUMONT - E. COUSTILLAS-HERCY - I. SNAIDERO
Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique (ADIAJ) (1 représentant)	- R. FLEURY
Association EPISODE (épicerie sociale) (1 représentant)	- C. MAISONNAVE-COUTEROU
Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) (1 représentant)	- F. N'SONDÉ
Fondation des Cités jardins (Conseil d'Administration) (1 représentant)	- C. SAGET
Association « PIMMS D'EVRY CŒUR ESSONNE » (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)	Titulaire : F. BELLAMY Suppléant : F. GODDÉ
Association OSER (Association en charge de la prévention spécialisée sur l'agglomération Evry Centre Essonne) (1 représentant)	- D. BADIANE

Association de Soins et d'Aide au Maintien à Domicile (A.S.A.M.D.) (3 représentants)	C. MAISONNAVE-COUTEROU C. SAGET J. CAVALIER
C.N.A.S. (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : R. FLEURY Suppléant : C. MAISONNAVE-COUTEROU
Comités de jumelage : . EVRY/TROISDORF (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : J. NOUVELLON Suppléant : H. PÉRARD
. EVRY/BEXLEY (3 représentants désignés par le CM)	- H. PERARD - J. LONGUET - C. GOSSET
. EVRY/REPENTIGNY (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : H. PERARD Suppléant : A. OMER
. EVRY/NOWY-TARG (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : H. PERARD Suppléant : C. GOSSET
Association des Champs (1 titulaire et un délégué)	Titulaire : O. POTOKAR Suppléant : A. OMER
Amicale Sportive d'Evry (1 représentant)	- F. N'SONDÉ
SCA 2000 Evry (2 représentants)	- F. N'SONDÉ - T. TI-A-HING
Le Lac en Fête (article 9 des statuts de l'association) quatre membres représentants	J. CAVALIER P. ROGELET A.M. BARTHES F. BEN DOULAT
Comité des Fêtes (article 11 des statuts de l'association) deux membres, le maire étant membre de droit	- P. ROGELET
Les Jardins aux Secrets (deux membres)	- J. CAVALIER - P. PALLUAU
Les Élus de la ligne RER D (un membre)	. R. FLEURY

11°) Approbation du transfert de Gestion du secrétariat de la Commission de réforme et du Comité médical vers le CIG

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE que la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes, à compter du 1er janvier 2019, sollicite le centre de gestion de la grande couronne pour la mise en œuvre des compétences ci-après:

- . le secrétariat de la commission de réforme
- . le secrétariat du comité médical

- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à cette adhésion pour une durée de 3 ans renouvelables par décision expresse.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la ville, chapitre 011.

12°) Approbation de la mise à disposition par le CIG d'un médecin, d'une infirmière et d'un psychologue dans le domaine de la santé du travail

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE que la Commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes adhère au centre de gestion (CIG) de la grande couronne pour les prestations suivantes :

- Mise à disposition d'un médecin de médecine préventive,
- Mise à disposition d'une infirmière en santé au travail,
- Intervention d'un psychologue du travail.

- APPROUVE :

- la convention relative à la mise à disposition d'un médecin de médecine préventive et d'une infirmière en santé au travail,
- la convention relative à l'intervention d'un psychologue du travail.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer et exécuter ces conventions.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la ville chapitre 012.

13°) Adhésion au contrat du CIG portant sur l'assurance statutaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE que la Commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes, à compter du 1er janvier 2019, sollicite le centre de gestion de la grande couronne pour adhérer au contrat groupe assurance des risques statutaires.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, dont le terme est prévu le 31 décembre 2022.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la ville, chapitre 011.

14°) Tableau des effectifs du personnel communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité, soit **73 voix** pour de la Majorité Municipale et des listes « Evry au Cœur », « Vivre Ensemble à Courcouronnes » et **3 abstentions** de la liste « Evry Unis Pour Agir »,

- ADOPTE le tableau des effectifs de la Commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

15°) Adhésion de la Commune nouvelle au CNAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE que la Commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes adhère, à compter du 1er janvier 2019, au CNAS pour les prestations au titre de l'action sociale et de l'amélioration des conditions de vie.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, relative à cette adhésion.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la ville chapitre 012.

16°) Adhésion à l'association ADULLACT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adhérer à l'association Adullact pour un coût annuel de 3 600,00 € TTC,
- APPROUVE les termes de la convention afférente à cette adhésion,

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- DIT que la dépense correspondante est prévue au budget.

*** RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Ce dossier n'appelle pas d'observations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 18.

Stéphane BEAUDET

Maire d'Evry-Courcouronnes